



Adresse et siège social :
Maison de la vie associative et
citoyenne de Paris 14^{ème}
ASSS – AVTM Boîte N° 43
22 rue DEPARCIEUX
75014 PARIS

Courriel : avtm.asss@gmail.com

site internet :
<http://avtm.hautetfort.com/>



Octobre 2024

Chers amis,

Grâce à votre fidélité et à votre générosité, nous pouvons poursuivre notre soutien à nos amis indiens. Vous trouverez en page 8 les versements effectués jusqu'ici en 2024.

Après avoir largement présenté les programmes de ASHA BHAVAN CENTRE et de SEVA SANGH SAMITI dans nos deux dernières lettres, nous revenons sur les réalisations du centre ICOD avec Gaston, largement illustrées de photos, ainsi que sur le centre médical de SEVA SANGH SAMITI.

Par ailleurs, nous avons reçu une demande de co-financement pour l'ONG PARAS PADMA, bien connue elle aussi de Gaston, puisqu'elle a été créée par la fille et le gendre, Mina et Ebadad, de Wohab, avec qui Gaston a travaillé longtemps et dont il nous a raconté son action infatigable dans ses chroniques (notamment son programme santé dans les Sunderband avec 4 bateaux dispensaires et ses programmes d'éducation). Cette ONG apporte des soins de kinésithérapie et fabrique des prothèses dans ses ateliers. Le financement que nous lui apportons (5.000 euros) est entièrement pris en charge par une Fondation qui nous a envoyé le budget nécessaire.

Nous vous rappelons que pour faciliter la gestion de nos associations, vous devez nous envoyer vos chèques uniquement à l'ordre de ASSS ou effectuer vos virements sur ce compte dont les coordonnées sont données en dernière page.

François Moulinier,
Président de l'AVTM et de l'ASSS

ICOD

Interreligious Centre of Development Centre Inter-religieux de développement

Projet :

Prendre soin et soutenir les personnes en détresse, abandonnées, malades mentaux, malentendants et handicapés.

Moyens mis en œuvre :

- a. Pourvoir aux besoins fondamentaux (nourriture, séjour, vêtements et traitement approprié)
- b. Assurer la réadaptation et l'intégration des personnes handicapées
- c. Réduire les inégalités et fournir des services humanitaires indépendamment des croyances de caste et de religion.

Illustrations :

ICOD et le Centre de prière inter-religieuse de la Divine Miséricorde





Inauguration du Centre Mère Teresa pour malades mentaux



Distribution de vêtements

(1^{ère} photo avec Gaston, 2^{ème} photo avec Gopa, Secrétaire générale de ICOD)



Jeunes filles partant à l'école



Travaux agricoles



PARAS PADMA

Quelques photos pour illustrer le travail de nos amis en kinésithérapie et leur atelier de prothèses



SEVA SANGH SAMITI

Cela fait maintenant plus d'un an que le centre médical financé par l'ASSS a rouvert. La population qui bénéficie directement des soins médicaux est la population marginale de la société, principalement les personnes qui gagnent un salaire journalier, soit comme ouvriers, tireurs de pousse-pousse, vendeurs ambulants ou domestiques. Ils sont pour la plupart issus de familles qui sont financièrement très faibles et doivent lutter quotidiennement pour survivre dans la société.



LES AIDES VERSÉES EN 2024

Pour l'année 2024, nous avons transféré :

- 80.000 euros à ICOD auxquels se sont rajoutés 2.550 euros pour prendre en charge les traitements médicaux de Gaston,
- 63.750 euros à ABC,
- 33.000 euros à SEVA SANGH SAMITI
- ainsi que 3.200 euros pour le petit programme médical de RAGDS en zone rurale.

Nous avons également poursuivi notre coopération avec l'association OFI -Objectif France Inde qui intervient auprès de nos amis de ICOD et ASHA BHAVAN CENTRE dans l'assistance, le suivi et les comptes rendus de leurs projets, garantie de la bonne utilisation des fonds et de l'efficacité des programmes.

POUR SOUTENIR NOS PROJETS

- Dans le secteur rural : ICOD (Gaston) et ASHA BHAVAN CENTRE :
- A Pilkhana avec SEVA SANGH SAMITI

Versez vos dons à l'ASSS

- Par chèque à l'ordre de l'ASSS envoyé à notre adresse,
- Directement par virement sur notre compte bancaire à la BNP :
IBAN : FR76 3000 4008 1600 0077 1281 956

L'Association vous enverra un reçu fiscal début 2025 pour les dons de l'année 2024. La loi de finance vous permet d'obtenir une réduction d'impôt de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable (dans ces conditions, un don de 100 euros vous donne droit à une réduction d'impôts de 66 euros et vous revient à 34 euros).